

Jeudi, le 5 juin 2025

À L'ATTENTION DES PARENTS AYANT DÉCLARÉ UN PROBLÈME DE SANTÉ CHEZ LEUR ENFANT

À l'inscription de votre enfant pour l'année scolaire 2025-2026, vous avez indiqué un problème de santé chez votre enfant (ex. : allergie, épilepsie, diabète, etc.).

En raison de la Loi sur l'accès aux documents d'organismes publics et la protection des renseignements personnels, nous ne pouvons pas transmettre les données de santé aux infirmières et infirmiers du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches (CISSS-CA) qui sont affectés aux écoles.

Vous devez donc remplir le formulaire du CISSS-CA **avant le 20 juin 2025**.



Lien pour remplir le formulaire



<https://forms.office.com/r/fUY8hrur5D>

En donnant ces informations, l'infirmière ou l'infirmier pourra vous rejoindre si nécessaire, évaluer la situation et mettre en place les interventions auprès de votre enfant et des membres du personnel scolaire responsables de votre enfant.

En tout temps, vous pouvez communiquer avec l'infirmière ou l'infirmier attitré à l'école pour toute question.

Nous vous remercions pour votre collaboration,

Le Centre de services scolaire des Navigateurs et le Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches